

N° 70 - bimensuel - 31 juillet 2000

Ministère
de la culture et
de la communication

3 rue de Valois
75042 Paris Cedex 01

3615 Culture
www.culture.gouv.fr

LA LETTRE D'INFORMATION

Ministère de la culture
et de la communication

Deux nouvelles lois sur les
trésors nationaux et les
ventes publiques

Un « espace de restitution »
de la Grotte Chauvet pour le
grand public

Dossier
**Les orienta-
tions pour
le théâtre
public**

Panneau des chevaux (détail. L. env. 1,10 m).
cliché ministère de la Culture et de la Communication, Direction régionale des affaires culturelles de Rhône-Alpes, Service régional de l'archéologie

ISSN 1255 - 6270

Politique pour le théâtre public
Catherine Tasca a présenté ses grandes orientations
page 7

Actualité

Ventes publiques et trésors nationaux :
deux lois récemment promulguées
page 2

Télévision publique :
À l'heure des mutations économiques et technologiques
page 4

Signature d'une circulaire « Culture pour la ville, cultures de la ville »
page 6

Comblant la « fracture numérique »
L'intervention de Michel Duffour lors d'un colloque à l'ONU
page 12

Grotte Chauvet
Création d'un « espace de restitution » pour le grand public
page 14

Une convention avec la Seine-Saint-Denis
page 15

Portrait

Agnès b.
« Si c'est une collection... »
page 16

Directeur de la publication : Gérard Métoudi
Rédacteur en chef : Jean-Paul Cîret
Rédaction : Paul-Henri Doro 01.40.15.83.65, Isabelle Assémat 01.40.15.82.95
Comité de rédaction : Lionel Bertinet, Jacques Bordet, Adeline Boulanger-Coustou, Sandra Cattini, Robert Fahr, Alain Fougeray, Nicole Gasser, Valérie Labayle, Anne Laborde, Martine Lehmans, Vincent Lorenzini
Crédits photographiques : Franck Fleury, Farida Guerdjou-Brechemier
Conception graphique : Jeanne Verdoux
Impression : Maulde et Renou
N° de commission paritaire : 1290 AD, nouvelle série
Tirage : 32 000 exemplaires
2 F le numéro

Pour recevoir la lettre d'information :
Adresser une demande écrite au DIC,
Ministère de la culture et de la communication
3 rue de Valois, 75042 Paris cedex 01
Fax : 01.40.15.81.72, Minitel : 3615 Culture,
internet : <http://www.culture.gouv.fr>



DEUX NOUVELLES LOIS : SUR LES TRÉSORS NATIONAUX ET SUR LES VENTES PUBLIQUES

Deux textes importants concernant la protection des trésors nationaux et la réforme des ventes publiques ont été votés par le Parlement le 27 juin 2000 et promulgués le 10 juillet.

Le Parlement a, d'une part, définitivement adopté une proposition de loi sénatoriale sur la circulation des œuvres d'art et la protection des trésors nationaux. Cette proposition de loi assouplit les conditions de la circulation des œuvres d'art tout en permettant à l'État de retenir et d'acheter, au prix du marché international, des biens culturels considérés comme « trésors nationaux ».

Le Parlement a, d'autre part, définitivement adopté le projet de loi réformant les ventes publiques, projet qui met fin au monopole des commissaires-priseurs et permet l'installation des sociétés étrangères en France. Le texte crée un Conseil des ventes, qui aura pour mission d'agréer les sociétés de ventes volontaires établies en France.

Loi sur la protection des trésors nationaux

Une procédure permettant à l'État d'acquérir des œuvres essentielles pour les collections publiques

Le Parlement a définitivement adopté, le mardi 27 juin 2000, une proposition de loi sénatoriale sur la protection des trésors nationaux, destinée à remédier aux lacunes du dispositif de contrôle des exportations d'œuvres d'art fixé par la loi du 31 décembre 1992.

Le grand mérite de la proposition de loi, soutenue par Catherine Tasca, ministre de la Culture et de la Communication, est de prévoir une procédure permettant à l'État d'acquérir les œuvres d'art qui lui paraissent essentielles pour les collections publiques.

L'acquisition des œuvres considérées comme « trésors nationaux »

Dès que le certificat d'exportation est refusé à une œuvre considérée comme « trésor national », et dans les trente mois qui suivent, l'administration peut faire une offre d'achat au propriétaire. Si celui-ci ne l'accepte pas, la détermination du prix de ce bien est confiée à des experts. Deux d'abord, qui sont respectivement désignés par l'État et le propriétaire, puis un troisième, si les hommes de l'art ne sont pas parvenus à se mettre d'accord. Une fois le prix fixé,

l'État peut :

- maintenir son offre d'achat ; si le propriétaire la repousse, le certificat est à nouveau refusé ;
- renoncer à l'acquisition, et dans ce cas, l'œuvre peut quitter le territoire national.

Si le propriétaire refuse de céder son œuvre au prix fixé par l'expertise, le refus de certificat pourra désormais lui être renouvelé indéfiniment, alors qu'auparavant l'œuvre était, au bout de trois ans, automatiquement libre de sortie.

La procédure de délivrance des certificats d'exportation

La proposition de loi assouplit, par ailleurs, la procédure de délivrance des certificats d'exportation, décernés par l'État à des biens n'ayant pas le caractère de trésors nationaux :

- le certificat est désormais accordé automatiquement aux biens culturels qui ont été importés en France depuis moins de cinquante ans ;
- la durée de validité du certificat, qui était jusqu'alors de cinq ans, est portée à vingt ans ; s'agissant des œuvres qui ont plus de cent ans d'âge, elle devient même illimitée ;
- le délai durant lequel le propriétaire ne peut pas renouveler sa demande de certificat est raccourci : il passe de trois ans à trente mois.

Loi sur les ventes publiques

Une modernisation nécessaire du statut des commissaires-priseurs et des procédures de ventes aux enchères

Le projet de loi réformant les ventes publiques

Le Parlement a définitivement adopté, le mardi 27 juin 2000, le projet de loi réformant les ventes publiques. Le texte abolit notamment le monopole des commissaires-priseurs sur les ventes aux enchères publiques. L'abolition du monopole des 458 commissaires-priseurs sur les ventes aux enchères publiques volontaires, vieux de cinq siècles, a été adoptée définitivement par le Parlement, signant l'entrée officielle des maisons étrangères en France.

Les sociétés commerciales autorisées à tenir des ventes aux enchères sont désormais placées sous la tutelle d'une haute autorité, le Conseil des ventes, chargé de les agréer et doté de pouvoirs disciplinaires assez étendus.

Les 458 commissaires-priseurs français, dont une centaine installés à Paris, se voient accorder, en contrepartie de la perte de leur monopole, une indemnisation fixée à 50% de la valeur de l'office concerné et calculée sur les cinq dernières années avant la promulgation de la loi.

Ils pourront, en revanche, faire appel, dans leur nouvelle activité, à des sociétés de capitaux,

octroyer des facilités financières à leurs clients et même, sous certaines conditions, servir d'intermédiaires dans des cessions privées.

Le champ d'application du texte a été étendu aux ventes aux enchères sur Internet, ce qui permet de donner un cadre juridique à cette nouvelle activité : les opérations de courtage électronique sont laissées libres, à l'exception de celles qui portent sur les « biens culturels ». ... A l'issue du vote, Catherine Tasca a estimé que « le texte - qui donne aux commissaires-priseurs les moyens juridiques et économiques de concurrencer les principales sociétés de ventes étrangères - sera un outil de redynamisation du marché français. »

Le conseil des ventes

Seules pourront organiser des ventes aux enchères volontaires des sociétés ayant reçu un agrément et soumises à un strict contrôle d'une autorité ad hoc, le Conseil des ventes volontaires de meubles aux enchères publiques.

Cette nouvelle juridiction sera composée de onze membres, nommés pour quatre ans par le ministre de la Justice : cinq représentants des professionnels (dont un expert) et six personnalités qualifiées. Un magistrat du parquet assurera les fonctions de commissaire du gouvernement auprès du Conseil, qualifié par la commission des lois de l'Assemblée nationale « d'instance d'État ».

Le conseil aura pour mission d'agréer les sociétés de ventes volontaires établies en France. Celles-ci devront présenter « des garanties suffisantes en ce qui concerne leur organisation, leurs moyens techniques et financiers, l'honorabilité et l'expérience de leurs dirigeants ainsi que les dispositions propres à assurer pour leurs clients la sécurité des opérations ».

Le conseil aura également pour mission de recevoir les déclarations de ventes occasionnellement organisées par des ressortissants européens, et le cas échéant, de s'y opposer.

Il agréera les experts, sans pouvoir pour autant imposer aux sociétés de vente de recourir aux seuls experts agréés par ses soins. Il pourra sanctionner les manquements des opérateurs, sociétés de ventes et experts, par divers moyens allant jusqu'à la suspension ou le retrait de l'agrément (pour assurer le contrôle de ses décisions, un recours est prévu devant le président de la Cour d'appel de Paris).

Le Conseil, enfin, se verra doté d'une compétence pédagogique partagée avec la Chambre nationale des commissaires-priseurs. La loi prévoit qu'il assurera, conjointement avec la Chambre, « l'organisation et la formation professionnelle en vue de l'obtention de la qualification requise pour diriger les ventes ».

RÉFÉRENCES

L'intégralité de ces textes est parue au **Journal officiel du 11 juillet 2000** sous les références suivantes :

Loi n° 2000-642 du 10 juillet 2000 portant réglementation des ventes volontaires de meubles aux enchères publiques

Loi n° 2000-643 du 10 juillet 2000 relative à la protection des trésors nationaux et modifiant la loi n° 92-1477 du 31 décembre 1992 relative aux produits soumis à certaines restrictions de circulation et à la complémentarité entre les services de police, de gendarmerie et de douane.

site internet :
www.journal-officiel.gouv.fr

J. L. David, portrait de Juliette de Ville-neuve, 1824, musée du Louvre, photo © RMN, J. G. Berizzi



Télévision publique : À L'HEURE DES MUTATIONS ÉCONOMIQUES ET TECHNOLOGIQUES

Un important colloque sur l'avenir des télévisions publiques vient de se tenir les 19 et 20 juillet derniers à Lille. Il a été organisé par le ministère de la Culture et de la Communication dans le cadre de la Présidence française de l'Union européenne. Il réunissait les principaux dirigeants de chaînes publiques en Europe ainsi que des responsables communautaires. À l'issue des travaux, Christian Phéline, directeur du développement des médias, a dressé un premier bilan des échanges : c'est ce texte que nous publions.

1 - Les missions imparties au service public audiovisuel constituent une question fondamentalement culturelle et politique qui ne saurait se résoudre à des considérations techniques ou économiques. Elles doivent être réaffirmées et actualisées face aux mutations liées à l'avènement du numérique et de la communication en ligne.

Comme le précise le protocole d'Amsterdam, ces missions sont directement liées aux besoins démocratiques, sociaux et culturels de chaque société ainsi qu'à la nécessité de préserver le pluralisme dans les médias. En cela, l'existence, l'activité, le développement des chaînes publiques, leur place dans l'équilibre des médias touchent aux valeurs fondatrices de chaque État membre et relèvent d'ailleurs, dans plusieurs d'entre eux, de dispositions d'ordre constitutionnel.

Ces missions obéissent à une définition globale de l'ensemble des programmes et des services à travers lesquels les chaînes publiques contribuent à répondre aux besoins du public le plus large, à fédérer ses diverses composantes et à constituer, dans un équilibre dynamique avec les opérateurs privés, une référence en termes de crédibilité, de qualité et de création pour tous les genres de programmes. Cette conception ne saurait donc réduire le service public à l'addition de servitudes ou d'obligations particulières, ni à un cantonnement résiduel dans des types de programmes ou de services réputés non commerciaux.

2 - Le développement et la diversification de l'offre de programmes et de services des chaînes publiques est une condition nécessaire à l'accomplissement, à l'ère du numérique et du multimédia, de leur mission en matière de pluralisme, de cohésion sociale et de diversité culturelle.

Aucun principe ne saurait, en effet, s'opposer à ce que les chaînes publiques déploient leurs activités sur les nouveaux supports de diffusion, télévision numériques et internet, et dans l'édition de nouveaux contenus et de services interactifs.

Une telle limitation conduirait à la marginalisation rapide du service

public, à l'érosion de son audience notamment auprès des jeunes, et en définitive à remettre en cause sa légitimité. Il en résulterait la constitution ou l'aggravation de positions dominantes sur les marchés de la diffusion audiovisuelle, de la publicité, des droits et des services en ligne. Ces évolutions seraient de nature à menacer tant le pluralisme que la concurrence, et à dresser de nouvelles barrières pour l'accès à la société de l'information.

Tout au contraire, l'équilibre du paysage audiovisuel qui existe dans presque tous les États membres doit être préservé et confirmé dans les conditions nouvelles de l'ère numérique.

Face aux tendances à la segmentation des programmes et des audiences, il appartient au premier chef au service public de continuer à apporter des éléments de référence, de rassemblement des auditeurs ou des internautes et à soutenir la création d'œuvres audiovisuelles et cinématographiques et de contenus pour les nouveaux supports. À cette fin, il convient de veiller tout particulièrement à garantir sa présence et sa visibilité dans les bouquets numériques, les guides de programmes ou les systèmes de navigation.

Le service public doit, par ailleurs, contribuer, avec les valeurs et exigences qui lui sont propres, aux formes nouvelles prises par la diffusion de l'information, les échanges culturels, l'intégration sociale et le débat d'idées.

Ses missions fondamentales en matière d'information, d'éducation, de culture et de divertissement trouvent leur prolongement nécessaire dans les services interactifs et la communication en ligne. Le service public a une responsabilité particulière pour permettre au plus grand nombre d'accéder à la société de l'information et contribuer, dans l'esprit du plan d'action *e-Europe*, à réduire les disparités culturelles entre générations et le risque d'une « fracture numérique ».

Ces développements ouvrent de nouvelles perspectives à l'expression régionale, à la valorisation des identités culturelles et linguistiques et à la lutte contre les discriminations. Ils appellent des coopérations trans-nationales de nature à renforcer la présence de l'identité européenne sur un média de dimension mondiale. Ils devraient contribuer à la constitution d'un espace culturel plus ouvert à la circulation intra-européenne des œuvres d'origine nationale.

3 - L'élargissement de l'offre du service public et sa contribution à l'innovation appellent des moyens de financement en progression et assurés de leur pérennité comme de leur sécurité juridique. Cette nécessité exige dans la plupart des pays des adaptations et

des renforcements du modèle de financement en vigueur ainsi que la recherche, pour certaines diversifications notamment sur internet, de partenariats ou de nouveaux modèles de développement.

Le protocole d'Amsterdam a affirmé le droit exclusif et le devoir pour les États membres de définir les missions imparties aux chaînes publiques et les modes de financement qui leur correspondent. Ce principe n'exclut en rien qu'il soit fait appel, comme c'est aujourd'hui le cas dans la plupart des États membres, à des ressources publicitaires ou de diversification commerciale dans des conditions relevant de la compétence nationale et qui garantissent l'indépendance des chaînes publiques et le respect de leur identité. Il s'applique aussi bien aux développements en cours qu'aux activités classiques, sans que les instances communautaires n'aient à interférer en ces domaines.

Pour autant, le protocole n'entend pas dessaisir la Commission de son rôle en matière de respect des règles de concurrence. Les États membres et les radiodiffuseurs ne souhaitent pas davantage se soustraire à la transparence de leurs choix quant au coût et au mode de financement des chaînes publiques. Ils sont également prêts à préciser leurs missions propres à l'ère du numérique.

Comme en témoignent les contentieux en cours, l'équilibre entre ces principes s'assortit encore d'une incertitude juridique qui pénalise les projets de développement des chaînes publiques et suscite chez les opérateurs privés une demande de clarification.

Conformément à la résolution du Parlement du 16 septembre 1996 et au rapport *Oreja*, les chaînes publiques entendent pouvoir développer des activités commerciales complémentaires à leur activité de service public dès lors que celles-ci ne sont pas en contradiction avec leur mission. Elles sont disposées à assurer une comptabilité analytique propre à ces activités. En revanche, le principe de transparence ne saurait être invoqué pour imposer des distinctions artificielles au sein des services, des coûts et des sources de financement relevant de la mission de service public, distinctions qui porteraient indirectement atteinte à la compétence propre des États membres ou la limiteraient.

Par ailleurs, une clarification juridique apparaît aujourd'hui indispensable quant à la combinaison des compétences respectives des États membres sur le service public et de la Commission en matière de concurrence. En témoignant la qualification de financements publics comme des aides d'État exigeant une notification, les interrogations sur d'éventuels critères applicables au financement mixte et les incertitudes sur le modèle économique des nouveaux services.



Catherine Tasca, en discussion avec des participants au colloque sur les télévisions publiques des 19 et 20 juillet à Lille

4 - Plusieurs instruments de clarification juridique ont été évoqués dans le débat sans qu'à ce stade leur faisabilité ait été évaluée :

- une modification du Traité qui, soit intègre le protocole d'Amsterdam, en le précisant éventuellement, sous forme d'un article spécifique, soit crée une nouvelle exception au régime des aides d'État (article 87), soit encore étende à l'audiovisuel et aux nouveaux services l'article 151 relatif à la culture ;
- un règlement du Conseil sur initiative de la Commission pris sur la double base des articles 87.3.e et 89 ;
- une déclaration institutionnelle commune du Conseil, de la Commission et du Parlement ;
- des lignes directrices précisant la portée spécifique des règles de concurrence en matière d'audiovisuel public, dès lors qu'elles seraient élaborées dans une concertation avec les États membres garantissant qu'elle ne portent pas atteinte à leur compétence propre ;
- une déclaration du Conseil qui pourrait être proposée lors de la réunion formelle du 23 novembre en vue de préparer l'une ou l'autre des initiatives juridiques recensées ci-dessus ;
- l'intégration de dispositions plus précises sur l'audiovisuel public dans la prochaine communication de la Commission révisant son texte de 1996 sur les services d'intérêt général.

Le choix entre ces différentes formules reste subordonné à la définition plus précise des objectifs à atteindre et des modalités de leur mise en œuvre. Le consensus dégagé lors du Colloque sur la nécessité d'une clarification appelle la poursuite d'un dialogue approfondi entre les États membres, entre ceux-ci et la Commission, et avec les diffuseurs publics et privés.

CULTURE POUR LA VILLE, CULTURES DE LA VILLE

Développer les contenus culturels des contrats de ville

La culture est un élément essentiel de la politique de la ville. Facteur de développement personnel et d'ouverture aux autres, elle contribue à la cohésion et à la transformation des pratiques sociales. C'est pour cette raison essentielle que le ministère de la Culture et de la Communication et le ministère de la Ville viennent de publier une circulaire commune, adressée aux DRAC et aux SDAP, pour faciliter l'inscription d'objectifs culturels dans les contrats de ville.

La préparation des nouveaux contrats de ville - qui contractualisent pour une durée de 7 ans, à partir de janvier 2000, les engagements de l'État et des collectivités locales en faveur de la ville et des quartiers prioritaires - a été l'occasion pour le ministère de la Culture et de la Communication de préciser ses orientations concernant la place de la culture dans la politique de la ville. C'est dans ce cadre que la Ministre de la Culture et de la Communication, le Secrétaire d'État au Patrimoine et à la Décentralisation culturelle et le Ministre délégué à la Ville ont signé, le 19 juin 2000, une circulaire commune « culture pour la ville - cultures de la ville ».

Cette circulaire rappelle que l'intervention du ministère de la Culture et de la Communication dans la politique de la ville est guidée par le principe de construction de la démocratie culturelle et en décline les conditions de mise en œuvre : favoriser l'accès de tous aux équipements culturels, qualifier les structures de proximité et encourager leur mise en réseau avec les institutions de référence, soutenir les pratiques artistiques amateurs, les expressions culturelles émergentes et l'appropriation de nouveaux lieux tels que les friches urbaines, ouvrir à la diversité culturelle le réseau des équipements, impliquer les institutions de conservation et de diffusion du patrimoine, faciliter la réflexion des habitants sur l'espace public et l'habitat.

Les procédures contractuelles existantes (charte des missions de service public, contrat « ville lecture », convention « ville cinéma », convention « ville et pays d'art et d'histoire », convention de ville pour l'architecture et le patrimoine...) doivent être mobilisées pour s'intégrer dans un programme « culture pour la ville - cultures de la ville », qui constitue le volet culturel du contrat de ville. La circulaire préconise de procéder, pour l'élaboration de ce programme, à un diagnostic culturel préalable, et de prévoir un dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation ; un bilan de ces programmes doit être transmis chaque année, par l'intermédiaire de la Délégation au développement et à l'action territoriale (DDAT), aux directions concernées du ministère de la culture et de la communication et à la Délégation interministérielle à la ville (DIV).

Informations :

Michèle Bouchez, DDAT
2 rue Jean Lantier 75001 Paris

ARCHIVES ET POLITIQUE DE LA VILLE

Le 5^{ème} congrès national des archivistes municipaux s'est déroulé les 14, 15 et 16 juin à Toulouse sur le thème « Les archives et la politique de la ville ».

« Archives issues de la politique de la ville », « Archives et citoyenneté » et « Mémoire et politique de la Ville » ont été l'objets d'exposés. Ce congrès a été organisé par l'Association des archivistes français, avec le soutien de la Fédération nationale des Collectivités territoriales pour la Culture et de l'Inter-Réseaux des professionnels du Développement Social Urbain. Les actes du colloque seront publiés dans la *Gazette des archives*.

Informations :

Association des archivistes français
9 rue Montcalm 75018 Paris
Tél : 01 46 06 39 44
Tcp : 01 46 06 39 52

PUBLICATION :

« Villes, patrimoines, mémoires »

Depuis 1992, la DRAC Rhône-Alpes publie des ouvrages sur les liens entre développement urbain et culturel. En septembre 2000, la DRAC Rhône-Alpes publiera avec le Fonds d'Action Sociale Rhône-Alpes « Villes, patrimoines, mémoires ». Cet ouvrage permettra de parler de projets rhône-alpins qui touchent au patrimoine et à la mémoire, à la lumière des traces laissées par notre ère industrielle et urbaine, et dans les apports des migrations qui construisent notre société. Aux éditions « La Passe du vent ».

Informations :

Drac Rhône-Alpes
« Le Grenier d'abondance »
6 quai Saint-Vincent 69283
Lyon cedex 01
Tél : 04 72 00 44 00
Tcp : 04 72 00 44 09

Les interventions de la DAPA dans le domaine de la politique de la ville.

La ville est un lieu privilégié d'expression et de diffusion artistiques et culturelles. Mais la ville est aussi « objet » de culture, un objet vivant, construit, mais en transformation permanente. Pour la première fois, une circulaire relative à la ville est adressée conjointement aux DRAC et aux Services départementaux de l'architecture et du patrimoine : à l'occasion d'une nouvelle génération de contrats de ville 2000-2006, il leur appartient d'inventer des modes de coopération spécifiques. La direction de l'architecture et du patrimoine est très présente dans le domaine de la politique de la ville. Elle intervient notamment sur les 50 Grands projets urbains et 30 opérations de renouvellement urbain et elle a le souci de la plus grande qualité urbaine et architecturale.

« QUE FAIRE POUR AMÉLIORER LA VIE EN VILLE ? »

Les « Rendez-vous de l'architecture » se tiendront les 15, 16 et 17 novembre prochains à la Grande Halle de la Villette. Il sera question du rôle de l'architecture dans l'édification de la ville comme lieu de civilisation et de citoyenneté : la première journée, **L'intérêt public, l'exercice public, le confort urbain**, met le terme public en exergue, et décline les objectifs et les moyens de l'action publique en matière d'espace urbain. La deuxième journée, **Transformer**, pose la question : comment faire « de la ville ». La troisième journée, **Aménager le pays, la campagne**, met en scène les acteurs du débat démocratique en ville.

Contact : Direction de l'architecture et du patrimoine

Carole Alexandre 01 40 15 33 12

Dossier : Catherine Tasca a présenté sa politique pour le théâtre public

bimensuel - 31 juillet 2000 - n° 70

Le 7 juillet 2000, Catherine Tasca a précisé les grandes lignes de la politique qu'elle veut engager en faveur du spectacle vivant. Elle a abordé les questions de la création théâtrale, de la cohérence des nominations, de l'institution théâtrale et de l'aide aux compagnies. Nous reproduisons ici l'intégralité de son intervention.

« J'ai choisi ce matin de vous parler du théâtre et spécialement du théâtre public. Je n'évoquerai pas la danse, mais nous aurons d'autres rendez-vous pour la danse, je le dis tout de suite parce que, bien sûr, Avignon ce n'est pas que le théâtre, mais c'est de lui que je souhaite parler ce matin. Pourquoi le théâtre public aujourd'hui et ici ? D'abord c'est toute l'histoire de ce lieu extraordinaire d'Avignon qui nous invite à parler de théâtre. C'est aussi l'occasion de l'ouverture toute fraîche du festival d'Avignon et c'est enfin l'avenir du théâtre qui nous interpelle.

« La création est un besoin vital »

Je ne vous présente pas ceux qui m'entourent et que vous connaissez tous. Je voudrais d'ailleurs commencer par saluer la qualité et la richesse de la programmation de cette 54^{ème} édition du festival d'Avignon, une édition qui est exceptionnelle puisqu'elle s'inscrit dans le cadre des manifestations de l'an 2000, organisées avec l'aide notable de la Mission 2000, que je remercie aussi, et cette édition nous offre une belle sélection de talents, jeunes ou confirmés, aussi un mélange de grands textes du répertoire et d'écritures contemporaines, et enfin des artistes venant de nombreux pays européens de la Baltique aux Balkans, et, à mes yeux, c'est important puisque vous le savez, la France vient de prendre pour six mois la présidence de l'Union européenne, une Europe à 15 mais qui va vers l'élargissement. C'est donc tout à fait important que le festival d'Avignon donne ce signe fort en direction de l'autre Europe. Et je veux vraiment féliciter Bernard Faivre d'Arcier et son équipe pour le travail accompli. Je souhaite que toute cette équipe mais aussi les artistes et tous les festivaliers vivent cette fois encore des moments très rares, très forts comme ceux que nous offre le théâtre, grâce aussi, il faut le dire, au foisonnement du Festival Off qui,

année après année, a pris une place extrêmement vivante dans le festival.

Avant de parler spécifiquement du théâtre, je veux redire ce qui, au fond, me guide dans mon travail : c'est la place centrale qu'occupe à mes yeux et que doit occuper la création, la création, je dirais, sous toutes ses formes et pas seulement dans la mission de mon ministère, mais aussi, je le crois profondément, dans notre devenir collectif. Ma conviction, en effet, est ferme et claire : la création, je le répète, sous toutes ses formes, dans toutes ses disciplines est une nécessité vitale. C'est un désir enfoui au plus profond, je crois, de nos sociétés, davantage encore aujourd'hui qu'hier face aux risques croissants de standardisation, de la globalisation et toute cette organisation d'un commerce mondial du loisir dit « culturel » qui met en jeu des forces extrêmement puissantes et apparemment infiniment plus puissantes que celles que déploie la communauté artistique.

Pour moi, la place de l'artiste, et singulièrement d'ailleurs du spectacle vivant tient à ce qu'il nous donne à lire le monde, non pas d'ailleurs avec une réponse imposée mais, je dirais, essentiellement par de vraies interrogations, parce qu'il exprime ce monde, il le bouscule, il le dépasse, il l'interroge et, ce qui est à mon avis essentiel, il le fait dans des espaces qui ne sont pas des espaces virtuels mais des espaces physiques de rassemblement, au contact direct des publics. Et cette relation, eh bien, elle naît du libre choix de l'artiste et du libre choix du spectateur. On est bien las des démarches de ventes à distance, des démarches de marketing qui accompagnent le développement par ailleurs parfois positif de toute une économie du culturel.

Dans ce contexte, la responsabilité de l'État et, en particulier, celle du ministère de la Culture, est d'affirmer cette présence de la création au cœur de la cité, de rendre possible et accessible au plus grand nombre les œuvres dans toute leur diversité et, je dirais aussi, dans leurs nouvelles inspirations. Nous savons bien que chaque idée neuve, chaque création, avant de s'imposer est avant tout par essence « solitaire » et qu'il convient de lui donner l'espace et le temps de s'affirmer, de s'imposer ou tout simplement d'être reçus par d'autres. ➔

Et c'est pour moi le sens premier du soutien de l'État, c'est ce qui fonde la légitimité de son intervention dans ce champ et c'est en cela que cette intervention reste aujourd'hui reconnue comme pertinente, et non seulement par les professionnels, mais aussi toutes les collectivités publiques qui depuis des décennies se sont considérablement mobilisées dans ce champ, et plus largement par l'ensemble de nos concitoyens. Il y a un besoin d'État dans le champ qui est le vôtre, le nôtre.

Après ces considérations qui vous semblent peut-être trop générales sur la création, mais qui sont ma façon de répondre à d'autres évolutions du monde, la première question que je veux évoquer devant vous est celle de la nécessaire relève du théâtre public.

C'est dans la démarche que je viens d'indiquer de la place de l'artiste dans la cité que s'est bâti le théâtre public avec toutes ses spécificités, un théâtre public qui affronte aujourd'hui, je le crois, vraiment un moment singulier de son histoire.

Le théâtre public et la relève

Le théâtre dans notre pays est heureusement bien vivant. Il comptait en 1998 dix millions d'entrées, je crois que le sport en fait douze à peu près, le sport dans les stades, le sport spectacle, et on estime le bassin de spectateurs de théâtre dans notre pays à 7 millions. Ce qui veut dire que certains vont fort heureusement plusieurs fois au théâtre.

Je crois essentiel à ce moment où beaucoup d'entre vous veulent repenser le sens du théâtre dans la cité, de rappeler, de garder en mémoire que la politique culturelle de la France s'est construite, pour l'essentiel, à partir du mouvement de la décentralisation dramatique. C'est sur le projet de Copeau, de Jean Vilar, Jean Dasté, René Lesage, Hubert Gignoux, et de tant d'autres que cette décentralisation théâtrale s'est développée. Nous la devons aussi beaucoup à l'action de fonctionnaires, et je pense tout particulièrement à Jeanne Laurent, je sais que cela peut faire sourire les jeunes générations de m'accrocher ainsi à cette référence, mais je crois qu'elle est très symbolique de l'engagement de l'État, dans un champ qui était plutôt resté de l'ordre de l'action du Mécène et sur le plan public de l'action du Prince. Et j'aime rappeler que, depuis les princes il y a eu la Révolution, et qu'il s'agissait d'engager la République sur ce champ de responsabilité.

Avec ces gens là, c'est toute une série d'aventures très personnelles, quand je dis personnelles, très singulières et en même temps très déterminées, qui ont consisté à se porter à la rencontre du public à travers tout le territoire, et des aventures qui étaient toutes inscrites dans un mouvement de pensée fortement imprégné justement, je dirais, à la fois des leçons de la Résistance et des idéaux républicains, en particulier des idéaux de liberté et d'égalité. C'est ce qui fut formulé par André Malraux à sa manière, « donner à chacun accès à l'héritage de la noblesse du monde ». Chacun peut discuter de ces termes mais en tout cas, ça situait l'ambition de l'engagement de l'État dans ce domaine. Et dès sa création, le ministère de la Culture a pu s'appuyer sur toutes ces équipes pion-

nières et il les a accompagnées et soutenues.

Il faut redire avec force à l'ensemble de ceux qui composent la famille du théâtre le rôle fondateur de ces pionniers. Je crois qu'on ne peut pas bien bâtir l'avenir sans bien rappeler, sans bien entendre cette réalité historique. Et dans ce moment essentiel du passage, sans doute de la transformation, ce que l'État doit réussir avec les hommes et les femmes de théâtre ne se limite pas à la prise en compte des nouvelles générations, des nouvelles esthétiques, il s'agit pour moi de transmettre aussi ces valeurs fondatrices du théâtre public.

Et c'est pourquoi, pour en venir à des propos plus concrets, j'ai porté une attention toute particulière, à mon arrivée au ministère, à la succession par exemple de Roger Planchon au TNP de Villeurbanne. J'ai décidé d'y nommer, à Villeurbanne, à compter de Septembre 2001 Christian Schiaretti, parce que celui-ci, homme de théâtre, mène depuis dix ans à la Comédie de Reims un travail exemplaire et qui me semble fortement inscrit dans cette histoire. L'un et l'autre, Roger Planchon, Christian Schiaretti, dans leurs théâtres, auront ainsi le temps de quitter là où ils sont et de recommencer.

Je me réjouis beaucoup, et je dois dire que je leur suis même reconnaissante, du dialogue qui s'est instauré entre les deux hommes et de ce passage de relais au sens spirituel et sportif du terme qui sera j'en suis sûre très propice à la poursuite de la belle histoire du TNP à Villeurbanne. Et je voudrais qu'à chaque changement de direction, nous soyons capables de veiller, lorsque c'est possible, il y faut évidemment la volonté de ceux qui en sont les premiers partenaires, donc de veiller, compte tenu de la particularité de chaque parcours artistique et humain à ce que ces transmissions soient autant d'occasions de renforcer la place des artistes et du théâtre dans la cité. Dans la cité d'aujourd'hui, on a sans doute besoin d'un nouveau mode de dialogue et d'explicitation des objectifs que les uns et les autres nous poursuivons dans ce travail.

De la même façon, je dirais, au-delà du renouvellement des équipes, les projets artistiques qui sont menés d'une direction à une autre impliquent également un temps suffisamment long de conversion des publics, de la relation au public, une relation que nous devons préparer avec nos partenaires, en particulier avec les collectivités territoriales dont je rappelais que depuis deux bonnes décennies, elles sont devenues des acteurs et des acteurs souvent majeurs de ce que nous pouvons installer dans la cité.

La façon dont Christian Schiaretti et Roger Planchon ont travaillé cette question de la transition est à mes yeux exemplaire. Nommé aujourd'hui comme successeur de Roger Planchon à Villeurbanne, Christian Schiaretti pourra terminer son aventure rémoise de façon respectueuse à l'égard de son équipe, à l'égard de ses interlocuteurs, il pourra accueillir son successeur tout en préparant son arrivée à Villeurbanne en dialogue étroit avec Roger Planchon, que je suis heureuse de voir ici ce matin avec nous. Et il pourra participer à ce trentième anniversaire du TNP à Villeurbanne, qui, j'en suis sûre, sera pour nous tous un rendez-vous important du théâtre public. Il leur appartiendra évidemment de le conce-

voir cet anniversaire. Roger Planchon créera dans le même temps sa compagnie pour poursuivre son action théâtrale et il poursuivra également son activité cinématographique en Rhône-Alpes, et Christian Schiaretti à la tête du centre co-produira et présentera dans sa programmation chaque année un spectacle de la compagnie de Roger Planchon jusqu'à la saison 2003/2004.

Je crois que dans un monde où tout va de plus en plus vite, ou tout est toujours à faire dans l'instant, le théâtre par tout ce qu'il « embarque », je dirais, de réflexion, de relations en profondeur, avec des gens, avec un territoire, nous appelle à de nouveaux réflexes et à de nouveaux comportements. Et c'est dans le même esprit que j'ai abordé l'ensemble du mouvement très important en nombre, initié par Catherine Trautmann il y a quelques mois, mouvement indispensable au renouvellement des directions dans nos établissements, et à l'émergence de nouvelles générations. Celles-ci sont souvent, il faut bien le dire, assez peu enclines à endosser les institutions telles que nous les avons créées voici trente parfois quarante ans. Et pourtant ces nouvelles générations ont su pour une bonne part inventer de nouveaux modes de travail, de nouveaux lieux, mais elles n'ont pas été suffisamment préparées à assumer la responsabilité des institutions, parce que, objectivement, elles en ont été en partie en tout cas éloignées, trop éloignées, donc elles ne s'en sentent pas pleinement partie prenante et je crois qu'il y a là une lacune de notre système, de notre politique du théâtre public, puisque je demeure convaincue que cette politique ne peut pas se résumer ou se diluer dans une infinité de présence informelle ou sur le territoire, elle doit s'ancrer dans un certain nombre de lieux repères et dans un certain nombre de lieux dotés des moyens correspondants à des vraies missions de service public.

Il est du devoir de l'État d'être l'accompagnateur responsable et sensible d'une transformation profonde du paysage théâtral français.

L'institution théâtrale

Parlons si vous le voulez bien un moment de l'institution théâtrale. Le constat que l'on peut faire en toute clarté aujourd'hui est que dans leur grande majorité, malgré des efforts de gestion qu'il faut reconnaître, le poids du fonctionnement, ce que nous appelons le théâtre en ordre de marche n'a cessé de s'alourdir au détriment des crédits dévolus à la création. Et je crois qu'il convient de trouver le moyen de recentrer leur action autour du plateau de l'acteur, de l'auteur et du renouvellement des écritures. A ce titre, le débat qui s'est installé autour du partage des outils, le souhait de pouvoir pour certains travailler en collectif, la remise en question parfois de la prééminence du metteur en scène, la recherche de l'association d'auteurs (ce que par exemple compte développer Robert Cantarella, que je viens de nommer à Dijon, ce qu'il veut développer avec Philippe Minyana) tout cela contribue à affirmer davantage le rôle de la création dans l'institution théâtrale.

Je peux citer également à titre d'exemple le projet qu'ont bâti autour du CDN de Valence, Philippe Delaigue et Christophe Pertou qui nous ont proposé un centre dramatique Sud Rhône-Alpes en par-

tenariat avec la ville de Valence, le département de la Drôme et de l'Ardèche ainsi que la Région. Ce projet me semble juste et nous souhaitons qu'il soit opérationnel dès la fin de cette année, il est assez emblématique de cette recherche du partage de l'outil par des artistes aux itinéraires forts au plan local, national, voire international, et au service d'un territoire.

Mais tout en citant ces aventures particulières qui sont des recherches de l'avenir du théâtre public, je veux dire aussi que pour moi il n'y a pas un seul modèle, il n'y a pas une forme institutionnelle unique qui s'impose. La formule dans chacun des lieux doit être à la croisée, à la rencontre, du projet de l'artiste ou des artistes et de l'attente de la cité. Et la réponse des artistes peut être très variée. Je peux même imaginer que des artistes dans notre République trouvent leur place dans cette action publique sans être pour autant dans cette quête d'une relation étroite avec la cité. C'est un sujet difficile, mais je crois qu'il est essentiel de préserver aussi cette hypothèse. Et c'est à l'État et aux collectivités locales concernées de savoir s'ils se saisissent de ces propositions.

Alors on le sait bien, la charte des missions de service public qui a été élaborée par mon prédécesseur a redéfini, et c'était tout à fait nécessaire, un certain nombre de principes, mais c'est dans la pratique des uns et des autres, dans les actes artistiques que s'ébauchent, j'oserais dire, les vraies solutions à la condition, et je le dis aussi, que chacun dès lors qu'il assume la direction d'une institution assume aussi de la façon la plus rigoureuse les obligations de gestion. D'une façon générale, il faut que ce confirme, je l'espère rapidement, dans un grand nombre de théâtres et quels que soient leurs statuts, la capacité des équipes en place d'associer d'autres créateurs. Et il me semble que ce souhait est aujourd'hui partagé largement par les créateurs, par les collectivités territoriales, et l'État. La restauration de la marge artistique des établissements, à laquelle je travaille, prendra tout son sens si elle permet une réelle avancée dans ce domaine. Et je compte vraiment sur la volonté, sur l'imagination des équipes pour y travailler.

L'aide aux compagnies

J'en viens, et c'est le troisième sujet que je voulais évoquer devant vous, à l'aide aux compagnies parce qu'elle est aussi au delà des institutions, une des pierres fondatrices de la vie théâtrale dans notre pays. Il est clair que la création théâtrale ne saurait se limiter au cadre institutionnel, et au-delà de tout le dispositif incitatif que l'État met en place pour conforter la place des artistes dans notre pays, l'aide aux compagnies est le garant de la vitalité, de la diversité du secteur, c'est le vivier de la création théâtrale.

Sur 1500 compagnies une sélection rigoureuse est opérée, basée sur l'avis de comité d'experts indépendants et elle permet de repérer les équipes les plus créatives, les plus exigeantes. 580 compagnies reçoivent à ce titre une aide de l'État. Si l'on compare avec les pays voisins je crois que nous pouvons en être fiers. En tout cas, c'est un acquis important de la politique culturelle en France, et la réfor-



me qui a été mise en place en 1999 permet de maintenir ce chiffre en intervenant à l'intérieur de cet ensemble de façon plus efficace et plus importante aussi au plan financier, tout en alimentant un mouvement là aussi nécessaire à l'émergence de nouveaux talents et de nouvelles équipes. Et ainsi en 2000, 173 compagnies sont entrées pour la première fois dans notre dispositif d'aide.

Celui-ci distingue deux modes d'intervention.

Il y a le **conventionnement** qui permet sur la durée, d'accompagner significativement donc l'activité d'une équipe dont le rayonnement, la régularité de la production, les capacités de recherche sont avérées. Et l'aide ainsi apportée est d'1 MF sur trois ans au minimum.

Et puis il y a un second mode d'intervention qui est **l'aide à la production dramatique** et qui vise à donner de vrais moyens à des projets de création ambitieux, des moyens qui à chaque fois doivent être ajustés le mieux possible à la réalité de chaque compagnie.

Cette réforme, je le sais, c'est pourquoi je voulais l'évoquer ici, a suscité de nombreux débats et a même été contestée. Le remplacement progressif des aides annuelles a évidemment inquiété nombre de créateurs.

Je veux noter deux choses : d'abord nous aidons le même nombre de compagnies, 582, en 2000 qu'en 99, pour un montant moyen qui a progressé chaque année pour atteindre en 2000 : 238 000 F. Ça veut dire qu'il n'y a pas eu régression sur le plan de ces aides. Et le nombre des aides à la production est passé de 254 à 282 et le nombre des compagnies subventionnées de 217 à 250.

L'État a donc continué à soutenir ce vivier avec une progression sensible des crédits de la production théâtrale, dans sa forme essentielle.

Toutefois et compte tenu des débats qui ont eu lieu autour de cette réforme, nous sommes avec Sylvie Hubac très attentifs à trois points. Le premier concerne l'accompagnement de la suppression de l'aide annuelle. Et il convient que cette réforme soit l'occasion d'un vrai dialogue avec l'ensemble des partenaires, en particulier avec les collectivités locales, afin que toutes ces équipes de théâtre de proximité, dont le rôle d'animation, parfois de premier contact avec l'acte théâtral, avec la vie théâtrale, est tout à fait essentiel et que ce théâtre de proximité puisse continuer de trouver sa place.

Le deuxième point concerne l'aide à la production qui ne devrait pas, c'est la règle qui a été posée, être accordée deux années de suite à une même équipe pour deux projets différents. Eh bien, il faut le reconnaître, une application pure et dure de ce texte conduit de toute évidence à des effets pervers. Pourquoi ? Simplement parce que les projets compte tenu de leur nombre, des difficultés absolument inhérentes au montage d'une production, en particulier au montage des tournées dont nous savons ô combien elles sont artistiquement et économiquement absolument indispensables, eh bien ces difficultés font que les projets ne peuvent pas toujours se vivre sur une seule année.

J'ai donc demandé, en accord avec Sylvie Hubac bien sûr, même sur sa proposition, aux DRAC, aux directions régionales, de considérer comme possible, compte tenu de la nature de chaque projet de

répartir sur deux ans l'aide de l'État à une même compagnie et de ne pas s'interdire d'aider la même compagnie sur deux projets différents et successifs. Simplement ceci doit être vécu comme un assouplissement de la règle et pas la règle se substituant à l'évolution qui a été voulue. Mais je crois que c'est un assouplissement nécessaire dans certains cas. Enfin, le conventionnement doit se faire réellement sur la base d'1 MF sur trois ans qui encore une fois est un chiffre plancher.

Alors, je le souligne, cette réforme n'a pas été lancée sans moyens. En deux exercices (99 et 2000) les crédits déconcentrés dévolus aux compagnies ont augmenté de 14 % passant de 116 MF à 132,8 MF.

Depuis lors le Premier ministre a fait voter, vous le savez sans doute, dans le cadre de la loi de finances rectificative pour 2000, un supplément de crédit, pour mon ministère, de 50 MF et nous avons avec lui décidé d'affecter ce crédit entièrement au spectacle vivant. Et sa répartition est déconcentrée aux deux tiers, c'est à dire que nous nous inscrivons bien là dans le mouvement engagé, surtout depuis 91, de la décentralisation. Mais pour la répartition de ces crédits j'ai fixé par une circulaire aux DRAC le 23 juin dernier quatre grands axes d'orientation selon l'ordre de priorité suivant. Pourquoi le 23 juin dernier, c'est important de le dire parce que je connais à la fois l'inquiétude et parfois l'impatience de ceux qui attendent ces crédits, tout simplement parce qu'il fallait que ce collectif ne soit pas seulement décidé par le gouvernement, mais voté par le Parlement. C'est notre loi démocratique, donc il a fallu attendre la fin du mois de juin.

Les priorités sont :

- 1 - La restauration des marges artistiques des institutions.
- 2 - L'augmentation des interventions en faveur des compagnies.
- 3 - Un soutien aux équipes développant des projets innovants ou expérimentaux dans des lieux parfois tout à fait nouveaux aussi.
- 4 - Enfin, c'est là où les équipes sont engagées dans cette démarche, un appui à leurs activités d'enseignement et de formation.

Voilà ce que je souhaitais vous dire au sujet de ma politique à l'égard du théâtre public, au moment où s'ouvre un de ses rendez-vous majeur : le Festival d'Avignon. Je souhaite pour ma part, tout au long de ma mission au ministère de la Culture, avoir des occasions multiples dans des enceintes diverses de débattre avec vous, avec vous la presse qui avez droit à ce dialogue et bien sûr avec l'ensemble des créateurs aussi avec ceux des responsables publics qui sont engagés dans cette politique. Nous aurons d'autres rendez-vous mais je ne voulais pas rater celui du festival d'Avignon. Je vous remercie de votre patience. »

Mois du patrimoine écrit « MÉMOIRES DE LA TABLE »

>> 16 septembre >> 22 octobre



Le Mois du patrimoine écrit 2000 est consacré aux *Mémoires de la table*, thème qui permettra la mise en valeur de l'histoire de la gastronomie à travers les fonds les plus divers conservés par les bibliothèques : manuscrits, livres, périodiques, photographies, affiches, menus, voire objets.

Des expositions

La Direction du Livre et de la lecture s'associe au Mois du patrimoine écrit en soutenant 6 expositions dans le cadre de *(Re)Découvertes*.

>> *Dijon de vignes en livres* (Bibliothèque municipale de Dijon)

>> *Plaisirs de bouche en Flandre intérieure* (Réseau des bibliothèques de Dunkerque)

>> *Régime et diététique de l'Antiquité au XIX^{ème} siècle* (Bibliothèque universitaire de Lyon 1, section Santé)

>> *Par le menu. Arts de la table et faïences de Lorraine* (Médiathèque de Metz)

>> *Vins de Champagne et d'ailleurs* (Médiathèque d'Épernay)

>> *Menus papiers des Troisgrands : mémoire gourmande d'une famille* (Médiathèque de Roanne). Le catalogue de chacune de ces expositions sera publié dans la collection *(Re)Découvertes*, lancée en 1992.

Un colloque, « Le patrimoine passe à table »

Ce colloque se tiendra au Théâtre municipal de Roanne, les 28 et 29 septembre prochains. Il permettra de présenter des collections édifiées autour de l'histoire gastronomique.

« Le patrimoine passe à table » et coorganisé par la Fédération française pour la coopération des bibliothèques, des métiers du livre et de la documentation (FFCB), l'Agence Rhône-Alpes pour le livre et la documentation (ARALD) et la Médiathèque de Roanne.

Le Mois du patrimoine écrit est une manifestation nationale, organisée depuis 1989, sous l'égide de la FFCB, en collaboration étroite avec le ministère de la Culture et de la Communication - Direction du livre et de la lecture - et les structures régionales pour le livre et la lecture.

Renseignements : FFCB, 54 boulevard Richard-Lenoir 75011 Paris
Tél : 01 43 57 85 02

ACQUISITION

Le plus important livre de cuisine de la Renaissance acquis avec le soutien du ministère de la Culture et de la Communication

Dans le cadre de l'enrichissement des fonds patrimoniaux des bibliothèques, le ministère de la Culture et de la Communication - Direction du livre et de la lecture - a préempté plusieurs lots au cours de la vente « la bibliothèque gourmande d'Ulf Löchner » organisée le 5 février. La bibliothèque municipale de Dijon a ainsi acquis le plus important livre de cuisine de la Renaissance : *Marx Rumpolt, Ein neu Kochbuch...*, Franckfort/Main, Johann Saurn, 1604.

PUBLICATION

Paul Puaux, l'homme des fidélités



A l'occasion de la parution d'un ouvrage consacré à Paul Puaux, Catherine Tasca a rendu hommage à celui qui fut le collaborateur et l'ami de Jean Vilar, au directeur du Festival d'Avignon, à l'infatigable promoteur d'une certaine idée de la culture populaire, et aussi à celui qui a su donner aux administrateurs culturels leur véritable place.

« Ainsi Paul passe de nos mémoires à la connaissance de tous et de ces nouvelles générations pour qui il s'est tant battu et avec lesquelles il a partagé son amour de la vie, du monde et d'une culture qu'il voulait ouverte à tous. Sa vie, indissociable du projet de Jean Vilar et de leur compagnonnage, est une œuvre de résistance qui nous porte, nous tous qui sommes en charge de cette idée forte qu'est le théâtre public et de ce qu'on appelait du beau nom d'éducation populaire.

Ce livre en est en quelque sorte album autant que témoignage, peuplé de tous ceux qu'il a aimés et de tous ceux qui l'ont aimé. Rien n'y manque de son métier d'instituteur, de sa passion pour la jeunesse et les CEMEA, de la Résistance, de son engagement sans réserve, de la rencontre avec Vilar bien sûr, de son histoire d'amour avec Avignon, de la naissance de cette Maison Jean Vilar que nous aimons tant, des joies partagées, des épreuves surmontées, des amis disparus, des combats incessants, des convictions palpables derrière les mots et les photos. Rien n'y manque de sa chaleureuse présence, de son attention aux autres et de son exigence aussi, à Avignon, rue Mons, comme au Palais, rue de la Chaussée d'Antin, où il partageait le palier avec l'ONDA et Philippe Tiry. Rien n'y manque sinon le renoncement, l'abandon ou l'amertume qui parfois tentent et paralysent certains, dans les difficultés de l'action culturelle confrontée aux inégalités à la puissance de l'argent et aux mirages du marché roi.

Le legs de Paul Puaux est essentiel pour ce ministère. J'ai dit que par son exemple, par sa rigueur, il avait fait plus pour la culture que tous les ministres réunis et autant que les meilleurs directeurs, comme Jeanne Laurent, Francis Raison et Guy Brajot pour m'en tenir aux plus anciens. Votre présence aujourd'hui en témoigne à nouveau. Dans le partage, l'humilité, comme dans la réflexion et le combat sans lesquels il n'y aurait pas d'action possible des hommes sur la Cité, il nous a donné une leçon de vie et de responsabilité que nous avons la charge de transmettre aux enfants de notre temps afin que, comme lui, le moment venu, il leur soit possible d'enseigner à aimer. Pour que ce qui est fait ne puisse être défait. »

« Paul Puaux, l'homme des fidélités », ouvrage collectif, placé sous la direction de Melly Puaux, Association Jean Vilar, 180 F

Publié avec le concours du Comité d'histoire du ministère de la Culture dont Paul Puaux était un membre aux côtés de Geneviève Gentil et Augustin Girard.

Société de l'information

COMMENT COMBLER LA « FRACTURE NUMÉRIQUE »?

Michel Duffour, secrétaire d'État au Patrimoine et à la Décentralisation culturelle, conduisait la délégation de l'Union européenne lors du colloque organisé à New York par le conseil économique et social de l'ONU, le 6 juillet dernier. Cette session était consacrée au rôle que les pays industrialisés pourraient jouer pour que la révolution numérique soit une chance et non un nouvel handicap pour les pays en voie de développement. A cette occasion, Michel Duffour a présenté les propositions que l'Union européenne était prête à mettre en œuvre.

« Comment faire en sorte que le développement spectaculaire des technologies de l'information et de la communication contribue au « décollage » des pays en développement ? Et quel rôle l'Organisation des Nations Unies pourrait-elle jouer dans ce processus ?

La « fracture numérique »

Les technologies de l'information et de la communication sont l'un des moteurs de la mondialisation. Leur développement constitue une véritable révolution. L'émergence de la société de l'information, c'est l'émergence d'un monde nouveau, dématérialisé, décentralisé, immédiat, interactif et global. Pour les pays en développement, les technologies de l'information peuvent représenter un formidable outil de lutte contre la pauvreté. Sur tous les plans : éducation, formation, culture santé, voire en matière d'accès aux marchés financiers, de croissance économique et d'emploi.

Mais nous savons aussi que les bénéfices des technologies de l'information sont inégalement répartis tant entre les pays du Nord et du Sud, qu'à l'intérieur même des États. C'est ce que l'on a pu appeler la « fracture numérique ». Seule une prise de conscience au sein même de ces pays comme de la part de la communauté internationale permettra la mise en œuvre des politiques indispensables à l'émergence d'une réelle égalité des chances d'accès aux technologies de l'information.

Des initiatives pour lever les freins

Il n'y a pas une clé unique pour accéder à l'information, mais plutôt la nécessité d'agir sur une série de composantes qui inter-agissent entre elles. De nombreuses initiatives ont déjà été lancées pour lutter contre la fracture numérique. L'Union européenne a lancé une initiative ambitieuse baptisée *e-Europe* sur laquelle je reviendrai plus loin. Au sein des Nations Unies, je ne peux que me réjouir des initiatives visant à créer des réseaux en ligne, comme ceux relatifs à l'administration publique et aux questions de genre, qui assurent un lien entre institutions régionales, sous-régionales et nationales. Dans ce contexte, quelle contribution le Conseil économique et social pourrait-il apporter à l'effort engagé ? Je voudrais préciser sur ce point la position de l'Union européenne. En premier lieu, le Conseil économique et social a un rôle de sensibilisation des opinions publiques et des décideurs. Il peut favoriser une prise de conscience générale de l'importance de réduire cette fameuse

« fracture numérique ». En second lieu, cette session permet d'échanger des informations et de comparer nos expériences respectives. Même si la situation d'un pays n'est évidemment pas toujours transposable à celle d'un autre, nous avons beaucoup à apprendre d'un tel débat : il y a sans doute des erreurs que nous pouvons éviter de renouveler, et des succès dont nous devrions essayer de nous inspirer. Troisièmement, cette session prouve la capacité de l'Ecosoc à associer le secteur privé à ses travaux en vue de construire de nouveaux partenariats.

Quelles actions pour l'avenir ?

Une « stratégie globale » pourrait fixer les grands principes de l'action du système des Nations Unies dans le domaine des technologies de l'information. Cette stratégie globale devrait être basée sur une liste d'objectifs clairs et compréhensibles par les citoyens et devrait définir le rôle de chaque intervenant par rapport à ces objectifs. Une telle stratégie favoriserait également la mobilisation des fonds privés susceptibles de financer, à travers des fondations en particulier, le développement de ces technologies dans les pays en développement. L'Union européenne souhaite vivement que l'ONU ait un rôle catalyseur permettant de lancer des actions concrètes, en particulier en matière d'éducation, de formation et d'aide au développement des contenus locaux.

Depuis ces dernières années, nous avons beaucoup travaillé sur les enjeux posés par l'émergence de la société de l'information. Les efforts fournis nous ont conduit à poser un cadre réglementaire souple et innovant. La politique européenne de libéralisation des télécommunications mise en œuvre depuis le 1^{er} janvier 1998 a permis une évolution rapide et créative du secteur. Une normalisation favorable à la téléphonie mobile - la norme GSM - a entraîné un essor exceptionnel de cet outil, au point qu'il est devenu en Europe un phénomène de société. Ce cadre juridique est en cours de réexamen en vue d'un développement de la concurrence bénéfique aux consommateurs. Ce contexte facilitera aussi l'accès à l'internet mobile et aux transmissions sécurisées, notamment par la carte à mémoire.

Nous nous sommes attachés par ailleurs à définir un équilibre entre l'encouragement à l'initiative privée et le respect des politiques publiques. Une méthode originale (dite de co-régulation) qui tient compte de modèles juridiques différents a été adoptée en vue d'établir un dialogue étroit avec les acteurs.

Enfin, l'Union européenne se concentre aujourd'hui sur la notion d'usages. Son objectif est de rendre la société de l'information accessible à tous. Nous comptons développer, dans le programme appelé initiative *e-Europe*, un volet international centré sur la lutte contre l'exclusion numérique. Il pourra tirer parti des actions communautaires déjà en cours, notamment le programme *Eumedis* avec nos partenaires méditerranéens. Nous poursuivrons enfin nos efforts pour promouvoir la coopération internationale dans la lutte contre la cybercriminalité. »

COMMANDE PUBLIQUE**James Turrell illumine le pont du Gard**

>> 13 juillet >> 31 août 2000

Le site du pont du Gard, patrimoine mondial Unesco, a fait l'objet d'une réhabilitation visant à améliorer les conditions d'accueil du public par la protection de l'environnement et l'aménagement de structures adaptées. Le mobilier d'extérieur a été créé par le designer Maarten van Severen associé à l'architecte Xaveer de Geyter. Pour célébrer le passage à l'an 2000, l'artiste James Turrell a mis le lieu en lumière, invitant le spectateur à une découverte nocturne. Ces commandes publiques s'inscrivent dans la politique de soutien à la création de la Délégation aux arts plastiques.

Renseignements:

Tél : 04 66 37 50 19



« La route des arènes et des stades »

<< CULTURE 2000 >>**<< La route des arènes et des stades >>**

Arènes et stades sont des formes architecturales permanentes au travers des siècles dans toute l'Europe et la Méditerranée : ils témoignent de la profondeur de la passion pour le sport dans cette régions du monde, et du rôle du patrimoine dans les enthousiasmes collectifs. Le projet *les routes des arènes et des stades* a pour objectif de constituer un réseau de professionnels très divers, afin de mettre en valeur ce patrimoine commun à tous les citoyens européens. En France, les associations Reg'Arts Culture et Cicat, initiateurs et porteurs du projet, travaillent d'ores et déjà avec 14 partenaires issus de 10

pays. Tout organisme et toute personne susceptible de contribuer à la compréhension et à la mise en valeur de ces édifices est appelé à se joindre au réseau. Au calendrier des manifestations futures : expositions, festivals de cinéma, spectacles vivants...

Les « routes des arènes et des stades en Europe et en Méditerranée » fait partie du programme « Culture 2000 ». Placé sous le haut patronnage du Président de la République Française, ce projet est soutenu par l'Unesco, le Secrétaire général du Conseil de l'Europe, les ministères français de la Culture et de la Communication et de la Jeunesse et des Sports et de l'Éducation nationale. Il a reçu les labels « Mission 2000 en France », « L'Europe, un patrimoine commun » et « Itinéraires de la Méditerranée »

<< Les routes des arènes et des stades en Europe et en Méditerranée >>**Reg'Arts Culture**21 rue du Grand Prieuré 75011 Paris
Tél : 01 43 38 70 89 / 01 43 38 52 96**PUBLICATION****Étude « Publics et usages des Journées européennes du patrimoine ».**

L'étude sur les « Publics et usages des Journées européennes du patrimoine » procède d'une enquête menée auprès des visiteurs de sites de Rhône-Alpes associés à la dernière édition des Journées européennes du patrimoine (18 et 19 septembre 1999). Le rapport définitif met notamment en lumière quatre phénomènes :

- >> les Journées européennes du patrimoine permettent au public de proximité de « voir le territoire autrement » ;
- >> elles sont majoritairement vécues par le public comme le moment de la rencontre avec les acteurs du patrimoine et avec les autres visiteurs ;
- >> elles offrent l'occasion de partager, deux jours durant, un espace public non marchand ;
- >> elles constituent un temps privilégié pour le développement du lien social.

« Publics et usages des Journées

européennes du patrimoine », rapport définitif, mars 2000, a été réalisé à l'initiative de la DRAC de Rhône-Alpes, avec le concours de la Direction de l'architecture et du patrimoine.

Renseignements: Le Grenier d'abondance 6 quai Saint-Vincent 69283 Lyon cedex 01
Tél : 04 72 00 44 00 Tcx : 04 72 00 43 00
www.culture.gouv.fr/rhone-alpes

CINÉMA**Le cinéma chante et danse**>> 1^{er} juillet >> 15 septembre 2000**Cinémathèque de Toulouse**

Cet été, la cinémathèque de Toulouse consacre sa programmation au cinéma qui chante et danse. Si cette rétrospective fait la part belle à l'âge d'or de la comédie musicale américaine (avec notamment la projection de *Brigadoon* de Vincente Minelli, ou *Un jour à New York* de Stanley Donen et Gene Kell), Jacques Demy, Milos Forman, Ettore Scola ou Michael Powell ne sont pas en reste. La cinémathèque de Toulouse nous propose notamment de (re)voir *Les Demoiselles de Rochefort*, *Une chambre en ville*, *Hair*, *Le Bal*, *Les Chaussons rouges* et bien d'autres. Enfin, si le temps le permet, quelques séances auront lieu dans la cour de la cinémathèque.

Renseignements :Cinémathèque de Toulouse
69 rue du Taur BP 824
31080 Toulouse Cedex
Tél : 05 62 30 30 14**EXPOSITION****Didier Courbot, « Léger et heureux »**

>> jusqu'au 17 septembre

La Frac Haute-Normandie présente une exposition de l'artiste français Didier Courbot du 10 juin au 17 septembre. Intitulée « Léger et heureux », elle réunit un ensemble de travaux conçus pour l'espace d'exposition « Trafic » du Frac Haute-Normandie à Sotteville-lès-Rouen. Le second volet d'une exposition consacrée à Didier Courbot participe également à « La Beauté » en Avignon.

Trafic Haute-Normandiejusqu'au 17 septembre
3 place des Martyrs de la Résistance
76300 Sotteville-lès-Rouen
Tél : 02 35 72 27 51 Tlc : 02 35 72 23 10**Palais des papes : « La Beauté »**jusqu'au 1^{er} octobre
Espace Jeanne Laurent
- Clos des Trams
La belle ville - Avignon
Tél : 01 42 72 60 01Didier Courbot,
exposition Léger et heureux**PATRIMOINE****La cité de Carcassonne sur Internet**<http://www.carcassonne.culture.fr>

La cité de Carcassonne peut désormais se visiter sur internet. Le site web officiel qui lui est consacré retrace son histoire et analyse son architecture. La visite virtuelle offre à l'internaute des points de repères (plans, photographies, illustrations) lors de son parcours. Des images de synthèse animées autorisent une visite interactive des points remarquables de la cité.

Regards d'artistes, de voyageurs, témoignages de personnalités et d'habitants de la cité sont restitués dans le volet *Images et imaginaire*.

Plusieurs institutions ont contribué à cette réalisation :

Le Centre des monuments nationaux, les Archives départementales de l'Aude, l'Ethnopôle GARAE (Carcassonne). Ce site web fait partie du réseau *Mayen Age réel, Mayen Age imaginaire*, créé dans le cadre du projet *Raphaël*. Il a été coordonné et produit par la Mission de la recherche et de la technologie du ministère de la Culture et de la Communication.



Édouard Vuillard, La porte entrebâillée, 1891, Fondation Angladon, © C. Loury

EXPOSITION

« Édouard Vuillard.

La porte entrebâillée »

>> Jusqu'au 2 octobre 2000

L'exposition, organisée par le musée de l'Annonciade, présente plus de 80 tableaux, dessins, pastels et lithographies d'Édouard Vuillard. De nombreuses œuvres, exceptionnellement sorties de collections privées ou de musées étrangers, permettent de découvrir un Vuillard souvent surprenant.

« Édouard Vuillard. La porte entrebâillée » musée de l'Annonciade place Grammont 83990 Saint-Tropez

HISTOIRE DE L'ART

Cours d'été à la galerie nationale du Jeu de Paume

5 >> 27 juillet de 19h à 21h

Depuis 1994, la galerie nationale du Jeu de Paume organise des cycles de formation à l'histoire de l'art moderne et contemporain. Cette année, des cours d'été sont organisés afin de répondre à la demande d'un public peu disponible dans l'année. Au cours de 2 volets de 4 cours seront abordées deux périodes bien distinctes : de la fin du XIX^{ème} siècle à la seconde guerre mondiale et de l'après-guerre à la fin des années 1960.

Renseignements : 01 47 03 12 41

UN « ESPACE DE RESTITUTION » POUR LA GROTTTE CHAUVET

La valorisation du site paléolithique pour le grand public



Grotte Chauvet-Pont-d'Arc, Galerie des mégacéros, Cerf mégacéros montant à droite (L. 0,80 m env.), cliché ministère de la Culture et de la Communication, Direction régionale des affaires culturelles de Rhône-Alpes, Service régional de l'archéologie

La Grotte Chauvet, découverte en 1994, est la plus ancienne grotte paléolithique ornée du monde : plus de 300 représentations d'animaux y ont été recensées, qui datent d'au moins 30000 ans avant notre ère. Afin de signer une convention de partenariat avec le Conseil général de l'Ardèche, qui entend valoriser ce site paléolithique avec un espace de restitution de la grotte, Michel Duffour, secrétaire d'État au patrimoine et à la décentralisation Culturelle, s'est rendu à Vallon Pont d'Arc, le 19 juillet.

Dès la découverte de cette grotte ornée dans les gorges de l'Ardèche, en 1994, l'État a pris les mesures de protection nécessaires en réservant l'accès de la grotte aux scientifiques. Mais aujourd'hui, avec le concours des trois inventeurs, le ministère de

la Culture et de la Communication, le secrétariat d'État au patrimoine et à la décentralisation culturelle et le département de l'Ardèche entendent assurer une médiation culturelle et scientifique de haut niveau pour le public le plus large.

C'est pourquoi l'État soutient le projet du Conseil général de l'Ardèche qui souhaite créer, à Vallon Pont d'Arc, un espace de restitution de la grotte Chauvet. La convention organise le partenariat pour la création de ce site entre le ministère de la Culture et de la Communication, qui mettra à disposition le contenu de la grotte dont il est propriétaire et apportera une aide financière et logistique, et le département de l'Ardèche qui est le maître d'ouvrage de l'espace de restitution.

Travaux d'aménagement engagés par l'État

Afin de permettre une conservation optimale de la grotte, l'État a engagé des travaux d'aménagements. À ce jour, le montant des sommes engagées s'élève à 14,5 MF (plus de 10 MF engagés au 13 juillet 2000).

Projet culturel de l'Espace de restitution de la grotte Chauvet

Les grands objectifs de l'Espace de restitution de la grotte Chauvet sont les suivants :

- >> restituer une découverte unique au monde ;
- >> restituer une ambiance et inscrire la restitution dans une dynamique de recherche scientifique ;
- >> rendre accessible et ludique la connaissance du mode de vie de nos ancêtres ;
- >> montrer qu'au-delà de nos différences culturelles, nous avons tous la même origine.

L'échéancier

Le concours sera jugé fin octobre 2000 pour la maîtrise d'œuvre et fin décembre pour la scénographie de la restitution de la grotte. L'année 2001 sera consacrée aux études définitives, permettant le lancement des travaux à la fin de l'année pour une ouverture au printemps 2003.

Financements

Le projet est évalué entre 240 MF et 250 MF.

Les trois financeurs potentiels sont : l'État, la région et l'Europe pour 20 à 30 % chacun.

Le Conseil général, maître d'ouvrage, assurant le solde de l'opération.

Programme**« L'UNIVERSITÉ DE TOUS
LES SAVOIRS » SE POURSUIT
PENDANT L'ÉTÉ****Les états de la matière :****approches physiques de la complexité****7 >> 16 août 2000****7 août**Pourquoi la matière change d'état : la compétition entre ordre et désordre
Édouard Brezin**8 août**

Fluides et tourbillons

Marc Lesieur

9 août

Les christaux et les quasi-christaux

Denis Gratias

10 août

La superfluidité

Sébastien Balibar

11 août

Physique du tas de sable et de la

matière molle

Étienne Guyon

12 août

Comment les révolutions de l'informa-

tion et des communications ont-elles

été possibles : les semi-conducteurs

Claude Weisbuch

13 août

Conductivité et supraconductivité

Jacques Lewiner

14 août

La microscopie en champ proche

Dimitri Rochidev

15 août

L'univers étrange du froid : à la limite

du zéro absolu

Henri Godfrin

16 août

L'utilisation des rayons x pour

l'analyse de la matière

Yves Petroff

17 août

Les matériaux magnétiques : de la

boussole à l'électronique de Spire

Michel Piécuch

18 août

Chimie et création. Du moléculaire au

supramoléculaire

Jean-Marie Lehn

Conservatoire des Arts et Métiers

292 rue Saint Martin 75003 Paris

Du lundi au vendredi : 18h30

samedi et dimanche : 11h

Entrée libre

Mission 2000 en France :

Tél : 01 55 04 20 28

Développement culturel : UNE CONVENTION EXEMPLAIRE ENTRE LE MINISTÈRE DE LA CULTURE ET LE DÉPARTEMENT DE SEINE- SAINT-DENIS

Catherine Tasca a signé avec le département de la Seine-Saint-Denis une convention pour le développement culturel préparée par la DRAC Ile-de-France. Le même jour, Michel Duffour avait rencontré, entre autres, Jack Ralite, maire d'Aubervilliers, François Verret et Didier Besace, directeur du centre dramatique national. Dans son discours, Catherine Tasca a précisé les nouvelles conditions de partenariat entre l'État et les collectivités territoriales.

« Aujourd'hui, la déconcentration de l'État est une réalité. Le ministère de la Culture et de la Communication a son siège dans chacune des directions régionales des affaires culturelles. Sous l'autorité des préfets, elles sont, en quelque sorte, le ministère de la Culture et de la Communication en région.

La notion de service public culturel

Nos concitoyens doivent trouver les services collectifs culturels là où ils vivent. Il aura fallu du temps pour que le droit d'accès à la culture et la notion de service collectif culturel soient reconnus comme des éléments constitutifs d'une politique culturelle démocratique. Dans les deux dernières décennies, des collectivités territoriales comme la vôtre ont choisi d'assumer cette responsabilité publique. Cet engagement prend d'autant plus de sens que vous avez choisi de tenir deux directions à la fois : le département soutient les formes les plus exigeantes de la création, en accueillant les meilleurs artistes et profes-

sionnels. La qualité et l'enracinement des aventures artistiques qui se déroulent dans ce département, l'écho et l'adhésion qu'elles rencontrent, attestent que ce chemin est le seul conforme à nos objectifs. Cette démarche prend une signification plus forte encore dans ce département où la diversité des situations sociales, l'inégalité des pratiques culturelles, la relation revendiquée avec une culture d'origine, la demande des jeunes, rendent nécessaire une politique culturelle innovante. Cette démarche culturelle est un instrument de reconquête de la ville.

Une politique patrimoniale

Un des objectifs de cette convention-cadre est la connaissance du territoire départemental et son appropriation par les habitants. Je suis convaincue qu'une politique patrimoniale bien conçue et bien menée est un atout de reconstitution du lien social. Il convient d'appréhender par les modalités scientifiques appropriées l'histoire d'un territoire, dans ses diverses composantes, notamment, dans ce département, à travers son patrimoine industriel. Il convient tout autant de ne pas en négliger la dimension humaine, de faire parler les témoins du passé, de faire connaître cette histoire et la mettre en relation avec les évolutions économiques, sociales et culturelles récentes. Telles sont les perspectives susceptibles de recréer une identité collective, une communauté de vie et de mettre en place un horizon commun, une sorte de fierté d'être, et d'être ensemble »

LES TROIS OBJECTIFS DE LA CONVENTION

Conclue pour une durée de 7 ans (2000-2006), la convention signée par l'État et le département de la Seine-Saint-Denis mobilisera 120,7 MF. du département et 93,7 MF de l'État. Elle est centrée sur trois objectifs : « connaissance du territoire départemental » ;

« appropriation culturelle et patrimoniale de leur territoire par les habitants » ; et elle vise à « conforter et accompagner les équipements artistiques et culturels structurants ».

>> Trois axes pour satisfaire au premier objectif : réaliser l'inventaire général du patrimoine architectural et industriel ; faire l'état des lieux des pratiques artistiques et culturelles et « notamment celles des jeunes », évaluer les politiques « menées jusqu'à présent par les structures culturelles en direction des populations ».

>> Le second objectif consiste à « favoriser l'implantation des démarches artistiques et culturelles tournées vers les populations, en portant une attention particulière à la création innovante ». Il faut aussi renforcer, élargir et enrichir les actions éducatives constructrices de nouveaux publics menées par tous les opérateurs artistiques et culturels, et « créer les conditions d'une meilleure formation des encadrants ».

>> Le troisième objectif est recherché dans le soutien aux « institutions et manifestations structurantes » (les trois CDN, le CNR d'Aubervilliers-La Courneuve, le CREA d'Aulnay-sous-Bois, les festivals, le centre du livre de jeunesse, etc.), mais aussi dans l'accompagnement des « démarches artistiques émergentes » (Philippe Decoufflé, François Verret, la compagnie Oposito, le Studio théâtre de Stains, etc.) et dans le renforcement du réseau de diffusion.

AGNÈS B.

« Si c'est une collection... »

Agnès b.
photo © S. Lancrenon 1998

Un artiste du Pop Art, James Rosenquist, photographié par Denis Hopper, collection Agnès b.

Le Centre national de la photographie présente la collection de la styliste Agnès b. Les œuvres se mêlent apparemment sans lien entre elles. Et si cette collection racontait simplement une histoire d'amour, celle d'Agnès b. avec la photographie ?

Agnès b. collectionneuse... ce pourrait être le titre d'une œuvre d'Annette Messager... Pourtant, c'est bien à la collection de photos de la styliste Agnès b. que le Centre national de la photographie consacre une exposition, au titre ambigu : *Si c'est une collection...* On peut être surpris, mais pas tant que ça, finalement : le rassemblement des photos, si peu raisonné, si peu concerté en apparence, lui ressemble : le choix est personnel, un choix où les passions, les emballements pour une photo, pour un objet, pour un fétiche sont affichés. Première surprise, donc : on est face à une collection où tout respire le personnel, l'intime.

Un herbier d'émotions

Intime... c'est le terme qu'on est amené à formuler, peu à peu, en

parcourant l'exposition : quelques mots manuscrits d'Henri Cartier-Bresson, un portrait jauni de Maïakovski par le peintre constructiviste Rodtchenko, qui ressemble à un fétiche, voisinent avec une étonnante photographie de Sarah Bernhardt : « J'ai trouvé cette photo dans une vente : elle est toute cassée aux bords. Je pense que celui qui avait cette photo l'adorait, et les cassures donnent encore plus d'affect. » Tout le sens de la collection est résumé dans ce mot : *affect*, parce que toutes les photos renvoient à des émotions. Trouve-t-on des noms de photographes célèbres ? Oui, de Lartigue à Warhol, de Walker Evans à Weegee, de Mapplethorpe à Atget, d'Alvarez Bravo à William Klein. Mais aussi des photos trouvées, des photos d'anonymes, des photos d'amateurs. Une fois encore, toujours le même credo : rien de pensé surtout, des émotions plutôt. « Cette collection est comme un assemblage, comme un collage » précise la styliste. Cette référence au collage n'est pas innocente : « Est-ce ainsi que l'on

collectionne les fossiles, les timbres ou les papillons ? Je me sens amateur aux deux sens du mot ». Une revendication de « non-professionalisme », cette profession de foi ? Plutôt une belle définition de sa position de collectionneur : amateur au sens étymologique de « celui ou celle qui fait profession d'aimer ». Cette définition convient parfaitement au collectionneur Agnès b.

Éclectisme des thèmes, éclectisme des formes

Ne chercher aucun lien en conséquence, aucune causalité, rien de rationnel, rien de réfléchi, dans cette collection. La vertu qu'elle réclame serait plutôt de se laisser aller à la rencontre. Un titre d'œuvre semble emblématique de l'exposition : *Passage du désir* (trois fois rien, le journal intime d'un jeune parisien, deux tout petits formats, placés dans un coin de salle, mais pourtant très présents). Puis, le parcours commence, dans un désordre dont on se sent très proche : on passe à un portrait de *Mohamed Ali* à la lèvre inférieure tuméfiée par

Avedon, aux magnifiques compositions de Cartier-Bresson, comme ce couple de jeunes roumains enlacés dans un train de nuit : la photo est sobrement intitulée *Roumanie 1975* ; ou encore ces femmes en deuil qui pleurent *La mort d'un artiste kabuki* (superbe composition autour d'un idéogramme qui zèbre l'espace noir et blanc). Une image de Brassai retient aussi notre attention par son côté un peu mystérieux : un singe, presque une ombre, volant au zoo de Vincennes.

Aucun genre, aucune époque, aucun style ne semble *a priori* dérouter Agnès b. : on sort de cette visite avec la certitude que cet espace a été rigoureusement créé pour vous - *tous* !

La collection de photographie d'Agnès b. : « Si c'est une collection... »

Jusqu'au 21 août

Centre national de la photographie,
1 rue Berryer 75008 Paris
Tél : 01 53 76 12 32 Tcx : 01 53 76 12 33

Site internet :

www.cnp-photographie.com